

COMMUNE de BARBASTE

Lot-et-Garonne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents :16

Excusés :3

POUR :19

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS

LE 21 FÉVRIER à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de BARBASTE,
dûment convoqué le 13/02/2023 s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie,
sous la Présidence de Madame Valérie TONIN, Maire.

Présents :

Madame TONIN Valérie, Madame BEJNA Véronique, Madame BONA Aurélia, Monsieur SPECQUE Wilfrid, Madame NORMANT Ludivine, Madame RUPRET Joëlle, Monsieur DAUNES Michel, Monsieur LAZARTIGUES Cyril, Madame BOREGO Fabienne, Monsieur ALMEIDA Filipe, Madame FONT Marine, Madame DUCOUSSO Isabelle, Madame JAYLES Bernadette, Madame DUYNLAEGER Colette et Madame GAUCI Jacqueline et Madame KALB Marjorie.

Excusés :

Monsieur BART Frédéric (*pouvoir à Madame Véronique BEJNA*),
Monsieur PAYEN David (*pouvoir à Madame Valérie TONIN*),
Monsieur MURILLO-RUIZ Fabien (*pouvoir à Madame NORMANT Ludivine*).

Secrétaire de séance : Madame Véronique BEJNA.

DEL : 05/2023

Objet : Installation du Conseil Municipal des Enfants

-VU le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) et notamment l'article L 2143-2 ;

-VU la Délibération 55/2022 du 06/12/2022 par laquelle la Conseil Municipal a décidé de la mise en place d'un Conseil Municipal des Enfants ;

●CONSIDERANT l'élection du Conseil Municipal des Enfants en date du 31/01/2023 ;

●CONSIDERANT la Charte du jeune élu.

Après avoir donné lecture du résultat de l'élection des membres du Conseil Municipal des Enfants, Madame la Maire propose aux membres de l'Assemblée Délibérante d'installer ledit Conseil.

**Après avoir ouï l'exposé de Madame la Maire et en avoir délibéré à l'unanimité,
le Conseil Municipal**

DECIDE :

► **D'INSTALLER** du Conseil Municipal des enfants ainsi composé :

ALMEÏDA Léana (CM2)
LEBLOND-DEROSAIS Lila (CM2)
MARTINEZ Amélia (CM2)
DUCROO Lola (CM1)
GEOFFRION Titouan (CM1)
CHEMMAM Samy (CM1)
COUPEAU Luna (CE2)
MANDEREAU Chloé (CE2)
ABELLA Élise (CE2)
CALLU Léon (CE1)
VALLEREAU Lénaé (CE1)

La Secrétaire de séance, Véronique BEJNA

La Maire, Valérie TONIN



La Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de la présente délibération.

Fait et délibéré à BARBASTE, les mois, jour et an susdits.

Ont signé au Registre les membres présents. Pour copie conforme